



RÉSEAU 44
DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Lettre d'actualités n°1 - Mai 2020

à destination des membres du Réseau 44 et de ses partenaires

Le mot du président

Voici donc votre première lettre d'actualités après la mise en place du Réseau 44 en septembre dernier, une rencontre de tous en décembre et notre première Assemblée Générale en mars 2020.

Cette lettre, vous nous l'avez demandée pour qu'elle soit notre trait d'union, pour qu'elle nous relie. Vous y trouverez des nouvelles du Réseau 44 et de vos CD, des articles, des expériences, des échanges de bonnes pratiques, et tout ce que vous voudrez y partager. Des événements, des projets que nous avons imaginés en 2020 ne pourront pas tous se réaliser cette année faute de pouvoir se rencontrer, se rassembler.

Je vous soumetts ce qu'écrit Bruno Latour* :

Je fais l'hypothèse que la crise sanitaire prépare, induit, incite à préparer la mutation sociétale annoncée. Mais il ne faut pas se tromper, si aujourd'hui le règlement de la crise est géré par un Etat-providence, c'est le peuple qui le guidera dans la crise climatique qui arrive.

Plus que jamais les Conseils de développement ont un rôle à jouer dans la construction d'un nouveau paradigme avec le soutien du Réseau 44 comme centre de partage et de ressources pour leur permettre de trouver leur place au sein des territoires. La tentation sera grande de reproduire ce qu'on a connu, un écosystème qui nous conduit droit dans le mur... Alors pendant cette période de latence, préparons-nous, réfléchissons à comment nous pouvons nous transformer pour apporter à nos citoyens, nos élus et nos territoires, notre soutien et les regards de nos membres engagés.

François-Xavier Lamotte,
Président de l'Association de Gestion du Réseau 44 des CD



Petit rappel

Le Réseau 44 des Conseils de développement, officiellement créé en juin 2019, a pour principaux objectifs de :

- ★ Permettre aux Conseils de développement d'échanger sur leurs pratiques et problématiques
- ★ Faire connaître l'existence et les actions des Conseils de développement
- ★ Etre une instance de dialogue privilégiée et force de propositions auprès des pouvoirs publics (avec des réflexions sur des thématiques communes etc.)

Il regroupe 13 Conseils de développement : CARENE, Châteaubriant-Derval, Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon, Imagine LA, Nantes Métropole, Pays d'Ancenis, Pays de Redon Bretagne Sud, Pays du Vignoble Nantais, Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, Région de Blain, Sainte Luce-sur-Loire, et Sud Estuaire.



PÉRIMÈTRE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT
EN LOIRE-ATLANTIQUE

*Sociologue, anthropologue et philosophe des sciences.



Actu des CD

Les Conseils de développement face à la crise sanitaire COVID-19

Le confinement imposé par la crise sanitaire que nous vivons actuellement est venu bouleverser les agendas ainsi que les modalités de travail de chacun. Il nous tenait à coeur de partager dans une rubrique dédiée les retours d'expériences sur la gestion de cette crise au sein du réseau.

Maintenir le lien avec les membres des Conseils de développement

Malgré une réactivité faible des membres de chaque Conseil de développement, du fait de la réorganisation des priorités dans ce contexte inédit, le lien humain semble avoir pris le pas sur les chantiers en cours, avec des prises de contact pour prendre des nouvelles à titre personnel et non plus seulement en lien avec des thématiques de travail.

Quelques exemples d'initiatives mises en place pour maintenir le lien :

- ★ organisation de réunions à distance en visioconférence (notamment via les outils Zoom ou Skype)
- ★ échanges de mails avec les membres du bureau et référents des commissions et/ou groupes de travail
- ★ envoi d'informations internes (compte-rendus de précédentes réunions, mise à jour des annulations, etc.) et externes (plateforme d'initiatives citoyennes, cartographie des producteurs locaux, etc.)
- ★ plusieurs chantiers sur "l'avenir du CD" ou "le CD après 2020" mis en pause et réflexions autour de leur organisation à distance.

Plusieurs Conseils de développement ont été sollicités par des commerces de proximité et des petits producteurs pour relayer les informations sur les modalités de distribution.

Une réorganisation nécessaire des missions et des modalités de travail

Les missions des animatrices et/ou animateur des Conseils de développement du Réseau 44 s'organisent autour de trois axes principaux : la gestion de la crise, la finalisation de dossiers en cours ayant pris du retard et la préparation des chantiers à venir à court ou moyen terme.

1 - Gestion de la crise :

- ★ réflexions autour de l'aide que peut apporter le CD sur le territoire

2 - Rattrapage du retard parfois pris sur certains dossiers, notamment sur des tâches de rédaction nécessitant du calme et du temps

- ★ mise en forme des préconisations ou rédaction de rapports pour certaines commissions ou ateliers citoyens
- ★ rédaction du rapport d'activités 2019
- ★ finalisation des dossiers de subvention
- ★ archivage

3 - Préparation du futur immédiat ou d'un futur plus lointain, généralement en prenant plus le temps que d'habitude pour s'interroger sur ses pratiques et chercher des retours d'expériences

- ★ préparation des futures commissions (nécessitant parfois d'effectuer des recherches) avec les référents
- ★ proposition de méthodologie pour animer des ateliers en cours de lancement et création d'outils d'animation
- ★ création d'un "kit élus" pour expliquer le fonctionnement du Conseil de développement aux nouveaux élus
- ★ réflexions sur l'avenir du Conseil de développement (en petit comité dans un premier temps, animateur et président)
- ★ suivi des actions de la CNCD

Et après ? Réfléchir ensemble sur les chantiers à venir

De nouvelles modalités de travail à distance

La crise sanitaire du COVID-19 amène les Conseils de développement à réfléchir et à mettre en place dans l'urgence de nouvelles modalités de travail pour pouvoir continuer à mener leurs actions dans le respect de la sécurité et de la santé de tous. A ce titre, une enquête sur les outils de travail à distance (plateforme virtuelle, outils de visioconférences, etc.) est actuellement menée en interne afin de pouvoir recenser les initiatives de chacun, et ainsi mutualiser les retours sur les points forts et les points faibles de chaque outil testé. Cette enquête s'intègre dans la logique de mutualisation entre Conseils de développement qui se situe au coeur du Réseau 44 des CD.

Le rôle des CD dans un contexte post-crise sanitaire

Quel rôle les Conseils de développement peuvent-ils jouer dans un contexte post-crise sanitaire ? Pour mieux cerner les enjeux de cette question, nous vous invitons à répondre au questionnaire (bouton ci-contre). Vos retours seront partagés dans notre prochaine lettre d'actualités.

[Je réponds au questionnaire](#)

Cartographie pour promouvoir les initiatives locales CD Erdre & Gesvres

Cette carte interactive a été créée à l'occasion des 10 ans du Conseil de développement d'Erdre et Gesvres pour repérer et mettre en valeur des initiatives du territoire. En coordination avec la communauté de communes, elle a été adaptée provisoirement et dès le début de la crise Covid-19 pour qu'elle puisse localiser et informer sur les producteurs locaux, les modes de distribution alimentaire et diverses informations pratiques qui peuvent être utiles à tous pendant cette crise sanitaire. Elle continue à se mettre à jour et à se diffuser par Erdre et Gesvres, les mairies, les citoyens porteurs d'initiatives, et les membres du Conseil de développement qui assurent son suivi. Elle participe à l'élan de solidarité du territoire et vivra certainement après la crise avec d'autres objectifs.

Recensement des initiatives locales - CD Pays de Blain

Les membres du Conseil de développement de la région de Blain ont recensé les initiatives locales mais aussi les idées qui peuvent permettre de mieux vivre au quotidien cette situation sur le Pays de Blain.



[J'accède à la carte interactive](#)



[J'accède au recensement](#)



Actu du Réseau 44

Retour sur l'Assemblée Générale 2020 du Réseau 44 des CD

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 3 mars dernier à Savenay et a réuni 26 personnes. 12 des 13 Conseils de développement adhérents à notre réseau étaient présents et tous étaient représentés. Nous avons approuvé les bilans d'activités et financier 2019 de notre réseau, et présenté les orientations et notre feuille de route 2020.



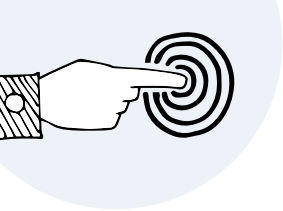
©@Rita Hoodé - Ouest France

Le bureau de l'association de gestion de notre réseau reste inchangé avec François-Xavier Lamotte, Alain Renard et Luc Barrais, respectivement président, vice-président et secrétaire - trésorier. En revanche il y a du mouvement côté comité d'animation qui gère le quotidien de notre réseau. Nous en profitons pour remercier très chaleureusement Alain Renard, Yves Le Gall et Marie Brazeau pour leur implication ; et saluons l'arrivée de Daniel Bahuaud et Germain Charrier.

De nombreux et riches échanges ont conclu notre AG. Beaucoup ont porté sur les bonnes pratiques mises en place face aux enjeux des municipales et du caractère désormais facultatif de certains. Nous avons poursuivi nos échanges, plus informels ceux-là, autour d'un pot convivial.

Au premier rang, de gauche à droite : Christine Faubet (CD Estuaire et Sillon), Stéphanie Lecalvez (Imagine LA), Amalia Ghémard (CD du Pays d'Ancenis), Claire Rozier (prestataire Réseau 44), François-Xavier Lamotte (CD Erdre et Gesvres), Germain Charrier (CD du Pays de Pontchâteau et de St Gildas des Bois)

Au deuxième rang, de gauche à droite : Robert Jouan (CD Erdre et Gesvres), Roger Classine (CD du Pays d'Ancenis), Philippe Audic (CD de Nantes Métropole), Hervé Ménager (CD du Pays de Redon Bretagne Sud), Luc Barrais (CD Estuaire et Sillon), Daniel Bahuaud (CD Sud Estuaire), Michel Maquevice (CD Sud Estuaire), Arielle Garnier (CD du Vignoble Nantais), Gabriel Vitré (CD de Nantes Métropole), Patrick Mareschal (Imagine LA), Isabelle Reclat (CD du Vignoble Nantais), Roland Pineau (CD de la Région de Blain), Alain Renard (CD de la Région de Blain), Jocelyne Coupé (CD du Pays de Pontchâteau et de St Gildas des Bois), Emmanuelle Guérin (CD du Pays de Redon Bretagne Sud), Christine Sorlin (CD Sud Estuaire)



Zoom sur...

Nous avons abordé la question du Pacte de Gouvernance lors de notre dernière Assemblée Générale. Prévu dans la loi « Engagement et Proximité » promulguée le 27 décembre 2019, nous vous proposons en synthèse certains aspects de cette loi, constituée de quelques 113 articles !

L'article 1er prévoit les modalités de mise en œuvre d'un Pacte de Gouvernance et une conférence des maires. De nombreux maires, en particulier ceux des communes rurales, estiment ne pas être suffisamment entendus au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont ils jugent par ailleurs le fonctionnement trop rigide. L'article vise à redonner de la souplesse à ce fonctionnement en associant davantage les maires à la gouvernance de leur EPCI.

Elaboré à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d'une fusion ou d'une scission, **le Pacte de Gouvernance définit les relations entre les communes et leur intercommunalité**. Si le recours au pacte n'est pas obligatoire, un débat doit toutefois avoir lieu sur son principe en début de mandature et, en cas d'accord du conseil communautaire, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois. Les conseils municipaux des communes membres doivent formuler un avis sur le contenu du pacte. En outre, en ce qui concerne son contenu, le pacte peut prévoir les conditions dans lesquelles l'EPCI confie, par convention, la gestion ou la création de certains équipements ou services à une commune membre. Il peut aussi fixer les orientations en matière de mutualisation de services entre les communes et leur groupement. Le pacte peut aussi créer des commissions spécialisées associant les maires à un niveau infra communautaire. Enfin, le président de l'EPCI peut aussi déléguer au maire l'engagement de certaines dépenses, pour de petits travaux de la vie courante, notamment en matière de voirie ou de travaux dans les écoles.

C'est l'article 80 de la loi Engagement et Proximité qui prévoit de ne rendre les Conseils de développement obligatoires que pour les EPCI de plus de 50 000 habitants (au lieu de 20 000 auparavant). Un débat sur les modalités de consultation du Conseil de développement ainsi que sur l'association de la population à la conception ou à l'élaboration des politiques aura lieu, en même temps que celui sur le pacte de gouvernance. Par ailleurs, les EPCI peuvent confier l'organisation des Conseils de développement au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) dont ils sont membres. Enfin, la possibilité d'associer le public à la conception ou à l'élaboration des politiques publiques locales est désormais inscrite dans la loi.

Pour aller plus loin

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter [l'article L5211-11-2 du code des collectivités territoriales](#) qui est la référence ainsi que le [Guide la loi Engagement & Proximité](#) publié par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.



Vous trouverez [en lien ici](#) la synthèse de la journée organisée par la CNCD le 6 février dernier à Paris intitulée «Les Conseils de développement 2020-2040 : vers une nouvelle étape pour relever les défis écologiques, sociétaux et démocratiques». Cette synthèse permet de (re)questionner les rôles de nos CD en ces temps incertains (élections, post-crise Covid-19).

N.B. Nous souhaitons émettre une réserve, logique quand on connaît la nature de nos CD membres, quant à l'un des propos introductifs de ce document ; à savoir « la bataille gagnée » de la loi Engagement et Proximité. 5 Conseils de développement membres du notre réseau sont désormais facultatifs car sous la barre des 50 000 habitants. Le Réseau 44 travaille sur des mesures d'accompagnement et de soutien pour réussir la transition démocratique dans tous les territoires.



Actuellement, le manque de visibilité ne nous permet pas de planifier d'évènements en présentiel mais nous vous invitons à nous faire part des temps forts à venir autour de la participation citoyenne dans vos structures et territoires respectifs. Nous les partagerons ainsi avec l'ensemble des destinataires de cette lettre dans cette rubrique dédiée.

Directeur de publication : François-Xavier Lamotte, Président de l'association de gestion du Réseau 44 des Conseils de développement
Rédaction : Membres du comité d'animation du Réseau 44 des Conseils de développement

Pour vous abonner ou vous désabonner à notre lettre d'actualités, merci de contacter directement le comité d'animation du Réseau 44 des CD à l'adresse suivante : reseau44cd@yahoo.com